

Urgence démocratique

Le manifeste

Le verbe Résister doit toujours se conjuguer au présent (Lucie Aubrac).

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit les principes fondamentaux de la République. Elle proclame que "*l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements*". L'égalité devant la loi, l'égalité devant l'impôt, la liberté d'expression, le droit pour les citoyens de demander compte aux agents publics de leur administration, leur égale admissibilité aux emplois publics, la séparation des pouvoirs sont autant d'obstacles aux abus de pouvoir. La déclaration de 1946 réaffirme solennellement les droits et libertés consacrés en 1789 et proclame en outre, comme "*particulièrement nécessaire à notre temps*" des principes politiques, économiques et sociaux.

Tous ces principes font partie du préambule de la Constitution de 1958. Cette même constitution rappelle, en son article 2 que "la devise de la République est *Liberté, Égalité, Fraternité*. Son principe est : "*gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*."

Le paradoxe est que cette constitution définit une architecture des pouvoirs fondée sur la prééminence d'un seul. Plus de cinquante ans après, et malgré 24 révisions constitutionnelles, c'est toujours l'esprit de la cinquième République. Et ce qui pouvait être concédé au Général de Gaulle a perduré. Aujourd'hui, un pouvoir peu légitime tire profit de cette mécanique institutionnelle pour survivre. Nous avons perdu le sens de la délibération collective et de l'équilibre des pouvoirs. Certes, de nombreuses forces s'opposent à cette dérive, dans la rue ou même à l'Assemblée comme on l'a vu récemment avec la loi prétendant "instaurer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" (dite loi El Khoméri). Mais rien n'y fait. Nous sommes en "démocratie" parce que notre représentation nationale est issue du suffrage universel. Mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement. Nous ne sommes pas en dictature, mais nous avons concédé tant de pouvoirs au gouvernement que la nature de notre régime pourrait facilement basculer.

Les institutions de la démocratie fonctionnent encore, mais elles tournent à vide. Les citoyens votent, mais ils ont de plus en plus le sentiment d'avoir perdu la possibilité d'influencer les décisions politiques. Nombreux sont ceux qui considèrent qu'une oligarchie s'est emparée de la réalité du pouvoir et que la souveraineté populaire est devenue une "catégorie zombie".

C'est pourquoi nous devons reconquérir un pouvoir dont nous avons été dépossédés. La souveraineté nationale appartient au peuple. Nous devons la reconquérir pour décider et définir ensemble des horizons nouveaux et retrouver le sens de la devise : "*Liberté, égalité, fraternité*".

Nous n'ignorons pas les menaces qui pèsent sur notre pays, mais nous refusons qu'elles servent de prétexte à un état d'urgence permanent et à une surveillance de masse. Nous refusons qu'elles servent d'alibi pour limiter nos libertés, bien au-delà de ce qui est strictement nécessaire. Sans défense des libertés, le souci de la sécurité se transforme en règne de l'arbitraire.

Les logiques de notre système économique, aggravées par les conflits d'intérêts, la fraude et la corruption ont permis à certains d'accaparer les richesses. Comme la noblesse de l'ancien régime, une oligarchie se soustrait à l'impôt. Nous devons reprendre cette richesse dont nous avons été privés. Nous devons rendre effectifs les principes d'égalité devant la loi et devant l'impôt.

Il n'est pas de paix durable sans justice sociale. Les nouveaux droits sociaux étaient au coeur du programme du Conseil national de la Résistance. Nous revendiquons cet héritage avec fierté. Nous l'assumons pleinement face à ceux qui appellent à y renoncer au nom d'une prétendue nécessité de nous adapter à la mondialisation. Nous n'acceptons pas la concurrence de tous contre tous comme une fatalité. Nous savons que la crise n'est pas née de l'excès des droits sociaux, mais des abus de certains pouvoirs financiers, de la fraude et de l'évasion fiscale. Nous devons être solidaires, pour déterminer nos vies et le monde dans lequel nous voulons vivre.

Nous savons, depuis Montesquieu, que *"par la disposition de choses, le pouvoir doit arrêter le pouvoir"*. Le pouvoir judiciaire doit arrêter les abus du pouvoir politique. Le pouvoir démocratique doit arrêter les abus du pouvoir économique. Des médias libres et indépendants doivent informer sur tous les pouvoirs.

Vivre ensemble, c'est aussi parler, délibérer et décider ensemble. La liberté et la démocratie ne peuvent perdurer sans la participation et la responsabilité de tous. Nous sommes entrés dans un temps politique nouveau où les citoyens veulent agir par eux-mêmes et de moins en moins par l'intermédiaire de représentants. Nous pensons que les problèmes du monde d'aujourd'hui et de demain sont trop complexes pour être résolus par des professionnels de la politique ou des "experts". Les experts ont toute leur place mais leur contribution, éclairée, au débat public, n'est qu'une parmi d'autres. Nous devons valoriser l'intelligence collective. Nous revendiquons le temps long dans la prise de décision : démocratiquement partagée et élaborée, elle sera de meilleure qualité. Nous pensons que la démocratie, c'est participer et non pas seulement déléguer.

"Chacun de nous peut changer le monde. Même s'il n'a aucun pouvoir, même s'il n'a pas la moindre importance, chacun de nous peut changer le monde " écrivait Václav Havel quelques semaines après la chute du Mur de Berlin. En 1989, ce sont des hommes « *sans la moindre importance* » qui ont changé le cours de l'Histoire. Il dépend aujourd'hui de chacun d'écrire notre avenir commun.

Changer les règles pour changer notre rapport au pouvoir.

La Constitution de 1958 et les lois adoptées dans ce cadre ont peu à peu dénaturé le pacte représentatif. Les institutions sont dévastées par une crise de légitimité, de crédibilité et de confiance.

Personne ne croit plus aux programmes politiques. Mais quelques principes pourraient faire consensus. D'opinions diverses, voire de bords opposés, nombreux sont les Français qui veulent rénover la démocratie, en changeant des règles qui ne profitent qu'à l'ordre établi.

Les Français ont bien compris, lors du débat national qui a précédé le dernier référendum sur le Traité constitutionnel de 2005, que ces règles ont une influence sur leur vie quotidienne.

Il n'est pas nécessaire d'aimer la même cuisine pour s'accorder sur des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires. De même, il n'est pas non plus nécessaire de partager les mêmes opinions politiques pour s'accorder sur des principes d'hygiène et de sécurité démocratiques et pour les traduire en textes.

C'est dans cette perspective que nous voulons changer les institutions.

Nous voulons mettre un terme à la monarchie républicaine. Cela n'impose pas de supprimer l'élection du président de la République au suffrage universel, mais d'en réduire les enjeux. Notre destin ne peut dépendre d'un homme providentiel introuvable. En revanche, nous pourrions élire un bon arbitre.

Nous voulons que le parlement représente toutes les opinions, sans distorsion entre les préférences des électeurs et la majorité issue du vote. Nous ne voulons plus d'une majorité parlementaire asservie à l'exécutif. Le suffrage proportionnel permettrait de changer cette situation. Ce mode d'élection peut être aménagé, à l'image de ce qui se fait déjà dans les élections locales, pour permettre l'existence et la stabilité d'une majorité, sans faire des parlementaires les figurants d'un mauvais théâtre.

Nous ne voulons plus du cumul des mandats et des fonctions. Nous demandons une limitation au cumul dans le temps. Car le carriérisme politique facilite l'émergence d'une classe politique clientéliste, détentrice de privilèges et hostile à ce qui pourrait les remettre en cause. Il nous éloigne de l'idéal selon lequel la démocratie appartient à tous.

Nous voulons que la justice ait les moyens de remplir sa mission dans l'impartialité. Les procureurs ne doivent plus dépendre du gouvernement. Les ministres ne doivent plus bénéficier de privilège de juridiction. Les ordres juridictionnels ne doivent plus être séparés et potentiellement concurrents. Le Conseil constitutionnel doit cesser d'être une juridiction inspirée de considérations politiques.

Nous voulons refaire la démocratie. Et si nous pouvons approuver certaines orientations du rapport du "groupe de travail sur l'avenir des institutions"¹, nous voulons aller plus loin et affirmer un nouveau pouvoir citoyen.

Le référendum est un moyen d'exercice de la souveraineté nationale, qui doit être amélioré et étendu. Le principe d'une consultation référendaire à l'initiative du seul président de la République peut être discuté. Mais d'autres modalités sont

¹ [Refaire la démocratie](#), Assemblée nationale, rapport n°3100

envisageables, comme c'est notamment le cas en Suisse et aux États-Unis, où des consultations peuvent résulter d'initiatives citoyennes. Et dans nombreux états américains, les questions sont posées au moment de l'élection des représentants, ce qui prévient le brouillage des enjeux.

Par ailleurs, si le peuple mandate des élus, il doit pouvoir les révoquer s'ils manquent gravement à leurs engagements. Enfin, nous nous souvenons d'un référendum de 2005 trahi par nos représentants. Il faut en tirer les conséquences en subordonnant toute modification de la Constitution et toute signature de traités importants à un référendum.

Nous voulons donner une plus grande place à la démocratie participative. Elle peut prendre la forme de budget participatif sur le plan local, de jury citoyens, de débats publics, de commissions éthiques et de bien d'autres formes encore, afin de permettre aux citoyens de participer à la décision publique. Du national au local, des formes de démocratie continue doivent être possibles. La transparence, la publicité des informations, la facilitation de l'accès aux documents administratifs, la mise à disposition des données sous forme ouverte doivent y contribuer. Le développement d'instances citoyennes de participation, de vigilance et de contrôle doivent permettre un exercice continu de la démocratie. Pierre Mendès France affirmait déjà dans la République moderne que *"la démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans l'urne et à déléguer les pouvoirs à un élu puis à se taire. Elle est action continue du citoyen"*.

Dans cette perspective, nous voulons développer le tirage au sort. Si nous confions à des citoyens tirés au sort le pouvoir de décider, en justice, les peines pour les infractions les plus graves, ils peuvent aussi jouer un rôle dans la démocratie quotidienne. Le Sénat et le Conseil économique et environnemental ainsi modifiés pourraient devenir des institutions d'innovation et de proposition démocratiques, par exemple pour délibérer sur les grands projets d'infrastructures ou encore pour proposer des lois. Une représentation citoyenne désignée par le sort pourrait aussi être présente dans une Autorité de l'intégrité et de la probité en charge de veiller à l'exemplarité de l'exercice du pouvoir.

Enfin, nous voulons pour la presse et l'audiovisuel une ambitieuse refondation démocratique, pour garantir l'effectivité du droit à l'information.

Changer dès 2017.

Rien n'est plus imminent que l'impossible (Victor Hugo).

Chacun a des convictions. Aucun ne détient de vérité démocratique. L'enjeu est d'ouvrir le champ des possibles. Il est d'aboutir au meilleur par le débat et la confrontation des points de vue. C'est le rôle d'une assemblée constituante, en charge de rédiger une nouvelle constitution.

La difficulté est d'obtenir un moment constituant. Car si une telle nécessité s'impose en période révolutionnaire, après une guerre ou une succession d'États, elle est plus

rare dans une période qui est seulement marquée par une crise économique et politique.

C'est pourquoi nous proposons de soutenir un candidat qui, s'il est élu, convoquera, en même temps que les élections législatives, un référendum pour confier à une assemblée de citoyens l'écriture d'une nouvelle Constitution pour une démocratie renouvelée.

Une candidature collective pourrait être avancée dans cette perspective, composée de personnalités de la société civile connues pour leurs engagements et assistées par les mouvements et collectifs volontaires. Ces personnalités désigneraient parmi elles celui dont le nom figurerait sur les bulletins de vote - comme *un premier entre égaux*. Le seul engagement de ce candidat serait, s'il est élu, de convoquer un référendum constituant. Les mouvements partenaires pourraient développer leurs propositions constituantes pendant la campagne. Elles réserveraient la défense de leur(s) programme(s) pour les élections législatives.

Un référendum. La Constitution de la Vème République prévoit la révision par l'article 89 : il impose que le Sénat et l'Assemblée nationale s'accordent sur le même texte. Cet obstacle est difficile à surmonter.

En revanche, l'article 11 de la Constitution prévoit la possibilité pour le Président de la République de soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics. Il peut donc soumettre au référendum la création d'une assemblée constituante. Ce référendum pourrait intervenir dans de brefs délais, et coïncider avec les élections législatives de juin 2017.

Des citoyens constituants. Les candidats à la constituante ne devraient pas avoir siégé durant la législature 2012-2017. Une partie serait élue à la proportionnelle sur une base régionale. Une autre serait tirée au sort, en proportion des bulletins blancs. Si le référendum organisé en juin 2017 est positif, la constituante pourrait être élue en septembre.²

Ces citoyens constituants seraient assistés par le ministère de la justice, traditionnellement en charge des réformes constitutionnelles. Plus généralement, les constituants pourraient prendre toutes les initiatives utiles à l'accomplissement de leur mission. Des administrateurs et des fonctionnaires parlementaires seraient détachés auprès d'eux. Pendant la durée limitée de leur mandat - six mois au plus - les constituants bénéficieraient d'indemnités parlementaires.

Cette mission n'aurait aucune exclusive. Il faudrait seulement que les solutions données soient suffisamment pertinentes pour emporter la conviction des citoyens, qui auront à se prononcer par référendum sur le texte issu des travaux de cette Assemblée constituante.

Pendant ce processus, les institutions fonctionneront, dès lendemain des élections législatives, sur la base de la majorité élue à l'Assemblée nationale.

² Leur nombre pourrait être fixé à 750 - le nombre de conventionnels élus en 1792 étant de 749 ; ce nombre pourrait aussi être égal au nombre de députés (577).

À l'issue des travaux, en cas de vote positif à ce second référendum, les nouvelles institutions seront mises en place sans délai ou au terme des divers mandats, en fonction du texte qui sera adopté.

Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve. Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité (F. Hundertwasser)³.

³ Architecte autrichien (1928-2000).